

DuPont™ Vydate® L Insecticide/Nematicide

Version 2.0

Date de révision 06/14/2013 Réf. 130000000046

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	:	DuPont™ Vydate® L Insecticide/Nematicide
Nom commercial/Synonyme	:	DPX-D1410 24L Vydate® 24L Vydate® L (Green or Blue) B10049186 OXAMYL: [Methyl N'N'-dimethyl-N-[(methylcarbamoyl)oxy]-1-thiooxamimidate]
Numéro de la FDS	:	130000000046
Utilisation du Produit	:	Insecticide, Nématicide
Fabricant	:	E.I. du Pont Canada Company P.O. Box 2200, Streetsville Mississauga, ON L5M 2H3 Canada
Informations sur le produit	:	1-800-387-2122
Urgence Médicale	:	1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

DANGER! POISON!

Mortel en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'inhalation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Provoque une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ce produit est toxique pour: Organismes aquatiques Ce produit est extrêmement toxique pour: Oiseaux Mammifères



Symptômes d'avertissement:
L'empoisonnement produit des effets associés à l'activité anticholinestérasique qui peut inclure : Faiblesse Vue brouillée, Difficultés respiratoires, Nausée, Migraine, Douleur abdominale, gêne dans la poitrine, rétrécissement des pupilles, pouls faible, sueurs, convulsion musculaire

Effets potentiels sur la santé
Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Peau

Oxamyl	:	Taux anormaux de cholinestérase Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience., Nausée, Douleur abdominale, Lacrimation anormale, Salivation anormale, rétrécissement des pupilles, vue brouillée, convulsion musculaire, Convulsions, Effets sur le système respiratoire.
Méthanol	:	Toxique par contact avec la peau. Risque avéré d'effets graves pour pour les reins/ le foie/ les yeux/ le cerveau/ le système respiratoire/ le système nerveux central par contact cutané. Troubles visuels, Cécité. Peut provoquer une irritation de la peau. Peut provoquer: Incomfort, démangeaisons, rougeurs, ou enflure.

Yeux

Oxamyl	:	Taux anormaux de cholinestérase Lacrimation anormale, rétrécissement des pupilles, Vue brouillée. effets létaux aigus
Méthanol	:	Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer: Larmoiement, rougeur, ou gêne.

Inhalation



Oxamyl	:	Taux anormaux de cholinestérase Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience., Nausée, Douleur abdominale, Lacrimation anormale, Salivation anormale, rétrécissement des pupilles, Vue brouillée, convulsion musculaire, Convulsions, Effets sur le système respiratoire.
Méthanol	:	Toxique par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les reins/ le foie/ les yeux/ le cerveau/ le système respiratoire/ le système nerveux central pour les organes par inhalation. Troubles visuels, Cécité.

Ingestion

Oxamyl	:	Taux anormaux de cholinestérase Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience., Nausée, Douleur abdominale, Lacrimation anormale, Salivation anormale, rétrécissement des pupilles, Vue brouillée, convulsion musculaire, Convulsions, Effets sur le système respiratoire.
Méthanol	:	Toxique en cas d'ingestion. Risque avéré d'effets graves pour les reins/ le foie/ les yeux/ le cerveau/ le système digestif/ le système nerveux central en cas d'ingestion. Troubles visuels, Cécité.

Organes cibles

Oxamyl	:	Système nerveux central
Méthanol	:	Système nerveux central Yeux

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.



SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Oxamyl	23135-22-0	24 %
Other Ingredients		76 %

Comprend les pourcentages suivants:

Méthanol	67-56-1	35 - 45 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentiller corneennes, les cas echeant, après 5 minutes et continuer de rincer l'oiel. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.



Inhalation	:	Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
Ingestion	:	En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison. En cas d'ingestion, faire boire 1 ou 2 verres d'eau et essayer une ou deux fois de provoquer les vomissements en touchant le fond de la gorge du doigt. Faire vomir si la personne est consciente. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Conseils généraux	:	L'ATROPINE EST UN ANTIDOTE - DEMANDER IMMEDIATEMENT UNE ASSISTANCE MÉDICALE DANS TOUS LES CAS DE SUSPICION D'EMPOISONNEMENT. Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins. En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.
Avis aux médecins	:	Ce produit est un insecticide du groupe des carbamates inhibiteurs de l'acétylcholinestérase. Le traitement par la morphine est contre-indiqué. Administrer du sulfate d'atropine comme antidote jusqu'à atropinisation complète. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Éviter toute exposition ultérieure à tout inhibiteur de la cholinestérase jusqu'à ce que le rétablissement total soit assuré.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables

Point d'éclair	:	23 °C (73 °F) coupelle fermée



Risque d'Incendie et d'Explosion	:	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.
Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée, Produit sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)
Techniques spéciales en cas d'incendie	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement complet de protection. Évacuer le personnel et se tenir à l'écart du feu contre le vent Si possible et si cela ne présente pas de risque, fermer la source de combustible. Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Les substances chimiques en combustion peuvent former des sous-produits plus toxiques que le matériau original. Refroidir les réservoir/conteneurs par pulvérisation d'eau. Contrôler les eaux de ruissellement.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles	:	Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Nettoyage du Déversement	:	Absorber à l'aide de bran de scie, de sable, d'absorbant d'huile ou autre matière absorbante. Enlever à la pelle ou balayer. Ne jamais remettre le produit dans son contenant en vue de le réutiliser. Pelleter dans des sacs ou des caisses avec une pelle en plastique ou en aluminium. Neutraliser avec de l'hydroxyde de sodium solide à raison de 3 lbs. par gallon renversé.



Mesures en cas de Déversement Accidentel	:	Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel)	:	Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l’équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres.
Manipulation (Aspects Physiques)	:	Inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Stockage	:	Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. N'est pas destiné à être utilisé ni stocké à l'intérieur ni autour de chez soi. Conserver hors de la portée des enfants.
Température de stockage	:	> 0 °C (> 32 °F)

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	:	N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se référer à l'étiquette du produit pour des Mesures d'ordre technique supplémentaires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter: Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Un respirateur doté d'une cartouche antivapeurs organiques à préfiltre homologué pour les pesticides (préfixe d'homologation TC-23C du NIOSH) ou d'une boîte homologuée pour les pesticides (préfixe d'homologation TC-14G du NIOSH) ou un respirateur homologué par le NIOSH doté d'une cartouche ou boîte antivapeurs organiques doté d'un préfiltre R, P ou HE.
Protection de la peau et du corps	:	Les personnes qui mélangent, chargent, appliquent ou manipulent la matière doivent porter: Combinaison portée sur une chemise à manches longues et des pantalons longs Gants résistants aux produits chimiques Barrière protectrice laminée caoutchouc butyle Néoprène Chlorure de polyvinyle Viton ® Chaussures résistantes aux produits chimiques et chaussettes Lunettes de sécurité Couvre-chef résistant aux produits chimiques pour l'exposition du dessus de la tête Tablier résistant aux produits chimiques pour le nettoyage des équipements, les mélanges ou le chargement. L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est: Combinaison Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable Chaussures et chaussettes
Mesures de protection	:	Éliminer les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été trempées ou hautement contaminées avec ce produit. Ne pas les réutiliser. Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.



Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Méthanol			
TLV	(ACGIH)	200 ppm Désignation de la peau	TWA
TLV	(ACGIH)	250 ppm	STEL
AEL *	(DUPONT)	200 ppm Désignation de la peau	8 & 12 hr. TWA, Skin
Oxamyl			
AEL *	(DUPONT)	0.05 mg/m3	8 & 12 hr. TWA
Méthanol			
TLV	(ACGIH)	200 ppm Désignation de la peau	TWA
TLV	(ACGIH)	250 ppm	STEL
AEL *	(DUPONT)	200 ppm Désignation de la peau	8 & 12 hr. TWA, Skin
Oxamyl			
AEL *	(DUPONT)	0.05 mg/m3	8 & 12 hr. TWA



* AEL est la Valeur Limite d'Exposition Acceptable de DuPont. S'il y a en vigueur des valeurs limites d'exposition professionnelle imposées par la législation et inférieures aux valeurs limites AEL, de telles valeurs limites auront priorité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	liquide
Couleur	:	vert, ou, bleu
Odeur	:	légère, sulfureux(se)
pH	:	3.6 à 10 g/l 25 °C (77 °F)
Oxydant	:	Le produit n'est pas oxydant.
Densité	:	0.97 - 0.98 g/cm3
Hydrosolubilité	:	soluble
Viscosité	:	2 - 2.2 mPa.s à 25 °C (77 °F)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	:	Stable à températures et conditions de stockage normales.
Incompatibilité	:	S'hydrolyse en présence de: Acides forts et bases fortes
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun risque de décomposition.
Réactions dangereuses	:	Aucun risque de polymérisation dangereuse.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DuPont™ Vydate® L Insecticide/Nematicide



Inhalation 4 h CL50	:	0.3 mg/l , rat
Dermale DL50	:	> 5,000 mg/kg , lapin
Oral(e) DL50	:	9 mg/kg , femelle, rat
Oral(e) DL50	:	10 mg/kg , mâle, rat
Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau, lapin
Irritation des yeux	:	irritation légère, lapin
Sensibilisation	:	Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau., cochon d'Inde

Oxamyl

Contact avec les yeux	:	mortalité
Toxicité à dose répétée	:	Oral - nourriture espèces multiples 15 jr Gain de poids du corps réduit, inhibition de la cholinesterase
Cancérogénicité	:	N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
Mutagénicité	:	N'a pas provoqué de dommages génétiques chez les animaux. Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Toxicité pour la reproduction	:	Les tests sur les animaux ont montré des effets sur la reproduction à des teneurs égales ou supérieures à celles qui provoquent une toxicité pour les parents.
Tératogénicité	:	Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.



Méthanol

Cancérogénicité	:	L'ensemble des preuves indique que la substance n'est pas cancérigène.
Mutagénicité	:	L'ensemble des preuves indique que la substance n'est pas mutagène. N'a pas provoqué de dommages génétiques chez les animaux. Des dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères ont été observés dans certains tests de laboratoire mais pas dans d'autres. Des dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries ont été observés dans certains tests de laboratoire mais pas dans d'autres.
Toxicité pour la reproduction	:	L'évidence semble indiquer que la substance n'est pas une toxine pour la reproduction chez les animaux.
Tératogénicité	:	L'évidence semble indiquer que la substance n'est pas une toxine pour le développement chez les animaux.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

DuPont™ Vydate® L Insecticide/Nematicide

96 h CL50	:	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 27 mg/l
72 h CE50r	:	Selenastrum capricornutum (algue verte) 34 mg/l
48 h CE50	:	Daphnia magna 3 mg/l

Oxamyl

61 jr Phase de Vie-	:	NOEC Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 0.77 mg/l



Précoce

21 jr Essai en dynamique	:	NOEC Daphnia magna 0.0268 mg/l

Devenir dans l'Environnement

Méthanol

Biodégradabilité	:	Facilement biodégradable.
Bioaccumulation	:	Une bioaccumulation est peu probable.
Information écologique supplémentaire	:	Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Les eaux de ruissellement des zones traitées peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les zones avoisinantes. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets	:	Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets de pesticide sont extrêmement dangereux. L’élimination inappropriée de surplus, de mélange d’application ou d’eaux de rinçage de pesticide constitue une infraction à la loi fédérale. S’il est impossible d’éliminer ces déchets conformément aux directives indiquées sur l’étiquette, communiquer avec l’organisme responsable de la réglementation et du contrôle des pesticides et de l’environnement.
Élimination du Conteneur	:	Remplissage et élimination des contenants : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.



DuPont™ Vydate® L Insecticide/Nematicide

Version 2.0

Date de révision 06/14/2013 Réf. 130000000046

En cas de déversement majeur, d’incendie ou d’autre urgence, appeler au 1-800-441-3637, 24 heures sur 24.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG_ROAD	Numéro ONU	: 2991
	Nom d'expédition des Nations unies	: CARBAMATE PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE
	Classe	: 6.1 (3)
	Groupe d'emballage	: II
	No. Etiquetage	: 6.1 (3)
TDG_RAIL	Numéro ONU	: 2991
	Nom d'expédition des Nations unies	: CARBAMATE PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE
	Classe	: 6.1 (3)
	Groupe d'emballage	: II
	No. Etiquetage	: 6.1 (3)
IATA_C	Numéro ONU	: 2991
	Nom d'expédition des Nations unies	: Carbamate pesticide, liquid, toxic, flammable (Méthanol, Oxamyl)
	Classe	: 6.1 (3)
	Groupe d'emballage	: II
	No. Etiquetage	: 6.1 (3)
IMDG	Numéro ONU	: 2991
	Nom d'expédition des Nations unies	: CARBAMATE PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE (Méthanol, Oxamyl)
	Classe	: 6.1 (3)
	Groupe d'emballage	: II
	No. Etiquetage	: 6.1 (3)



Polluant marin : oui (Oxamyl)

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

N° d'enregistrement de l'EPA : 352-372
Aux États-Unis, ce produit est régi par l'EPA (Environmental Protection Agency) en vertu de la loi fédérale FIFRA (Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act). L'emploi de ce produit d'une façon non conforme à son étiquetage constitue une infraction à cette loi fédérale. Lire et respecter toutes les directives fournies sur l'étiquette. Ce produit est exclu des exigences d'inscription de l'EPA et de la TSCA (Toxic Substances Control Act).

No. Homologation PCP : 17995

Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 06/14/2013

™ Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.
® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Personne de contact : E.I. DuPont Canada Company, Mississauga, Ontario, L5M 2H3

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la



date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.